



CONSEIL COMMUNAL D'EPALINGES

Séance du 24 avril 2012

En application des dispositions légales, la Municipalité porte à la connaissance des électeurs et électrices les décisions prises par le Conseil communal dans sa séance du 24 avril 2012.

Le Conseil communal a :

- a) Actes communaux pouvant faire l'objet d'une requête à la Cour constitutionnelle du canton de Vaud

Aucun.

- b) Décisions susceptibles de référendum

- **accordé à la Municipalité un crédit de CHF 220'000.-- (deux cent vingt mille francs) pour divers entretiens du réseau routier;**
- **accordé à la Municipalité un crédit de CHF 290'000.-- (deux cent nonante mille francs) pour la création d'un premier tronçon de trottoir et la pose d'un éclairage public au chemin de la Girarde;**
- **accordé à la Municipalité un crédit de CHF 370'000.-- (trois cent septante mille francs) pour la construction d'un collecteur séparatif au chemin de l'Ofréquaz.**

- c) Autres décisions

- **pris acte de la réponse de la Municipalité au postulat déposé par le Conseiller Michel Perret concernant l'équipement du Conseil communal au moyen d'un système de vote électronique.**

Le Conseil communal a en outre décidé de transmettre à la Municipalité :

- **Le postulat déposé par le groupe des Verts pour la création de points de collecte des déchets.**

* * * *

Les différents documents relatifs aux décisions prises par le Conseil communal peuvent être consultés au greffe municipal.

Pour les objets soumis à l'approbation cantonale (susceptibles de recours auprès de la Cour constitutionnelle), le délai référendaire est de vingt jours dès la publication de l'approbation cantonale dans la FAO.

Pour les objets susceptibles de référendum en matière communale, le délai référendaire est de vingt jours à partir de l'affichage de la décision au pilier public.

Epalinges, le 25 avril 2012

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

Maurice Mischler



Le Secrétaire :

Alexandre Good